

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest

Décision du 10 septembre 2024

portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest

NOR : TREA2423025S
(*Texte non paru au Journal officiel*)

Par décision du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest, en date du 10 septembre 2024 :

1°- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels :

- Membres titulaires :

M. Frédéric DANTZER, président ;

M. Olivier VANSSE.

- Membres suppléants :

M. François VALENTIN ;

M. Eric GOUEZ.

2°- En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés au sein de la même commission en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

- Membre titulaire :

M. Pascal BRIANT.

- Membre suppléant :

Mme Muriel DEZAUX.

3°- En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont désignés au sein de la même commission comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

- Membres titulaires :

M. Pierre PODEUR, représentant les fédérations nationales ;

M. Rémy LOUVEL, représentant les fédérations nationales ;

M. Jean-Michel LAPORTE, représentant la Fédération française aéronautique ;

M. Nicolas CHABERT, représentant la Fédération française d'aérostation ;

M. Thierry BASSET, représentant la Fédération française d'hélicoptère ;

M. Jean-François VASSAL, représentant la Fédération française de parachutisme ;

M. Bernard MASSON, représentant de la Fédération française de planeur ultraléger motorisé ;

M. Ronan LATOUCHE, représentant de la Fédération française de vol libre ;

M. Johann GORLIER, représentant la fédération française de vol libre.

- Membres suppléants :

M. Jean-Luc FOURNIER, représentant les fédérations nationales ;

M. Bernard MASSON, représentant les fédérations nationales ;

M. Eric LENOIR, représentant la Fédération française aéronautique ;

M. Marc LHOTELLIER, représentant la Fédération française d'aérostation ;

M. Stéphane BUY, représentant la fédération française d'hélicoptère ;

M. Gille VAN DER GOES, représentant la Fédération française de parachutisme ;

M. Joël MILLASSEAU, représentant de la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;

M. Rémy LOUVEL, représentant la Fédération française de vol planeur.

- Expert convoqué en cas d'aéronef de construction amateur ou de collection :

M. Gérard GERMON, représentant la fédération RSA – titulaire ;

M. Albert CHORIN, représentant la fédération RSA – suppléant.

Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

La décision du 11 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels (Ouest) est abrogée.